

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE OEUVRANT DANS LE
SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Rapport des missions de plaidoyer dans la Province de Bandundu sur l'arrestation des 27
paysans d'Oshwe**

Les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles en RDC ont effectué une mission d'information et de plaidoyer en rapport avec l'arrestation des 27 paysans d'Oshwe, respectivement du 12 au 17 février 2010 à Inongo et du 16 au 19 février à Bandundu ville. Une autre équipe est restée dans la ville de Kinshasa pour des contacts auprès des autorités nationales.

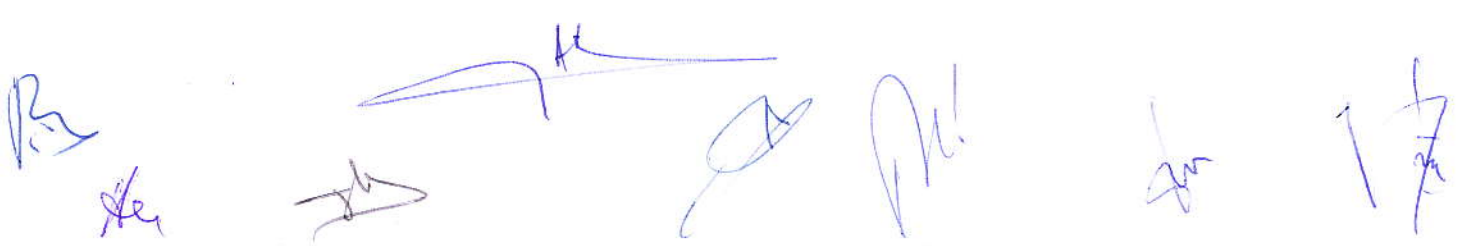
Les 27 paysans ont été arrêtés sur plainte de la Sodefor qui les accuse d'avoir assiégé son chantier et paralysé ses activités d'exploitation forestière.

Les 27 paysans du groupement Bokongo se sont rendus à Luna (Mike 12) le 22 janvier 2010 en vue de rencontrer de nouveau les autorités de la SODEFOR pour la reprise des négociations du fait qu'ils apportaient des preuves supplémentaires relatives aux limites les séparant au groupement Mbidjankamba. Cette descente faisait suite aux résolutions prises par le Conseil de Sécurité du territoire d'Oshwe du 09 décembre 2009 attribuant le site litigieux au groupement Mbidjankamba, ce dont conteste le groupement Bokongo.

Toute tentative de ramener la SODEFOR, le groupement Mbidjakamba et le groupement Bokongo à la table de négociation s'est avérée vaine et l'exploitant forestier a jugé bon de recourir à l'intimidation et à la force pour faire arrêter la délégation du groupement Bokongo, conduite par le Chef de Groupement, l'Honorable BOSAMA.

Tous les détenus seront maltraités et transférés dans des conditions inhumaines à Inongo où l'un d'eux, le défunt Georges Nkaka, âgé de 72 ans, succombera à la suite de ces mauvais traitements. Finalement, c'est le 08 février 2010 que les détenus seront relâchés et rapatriés à Oshwe par après.

Saisies par la société civile d'Inongo, les organisations de la société civile susvisée, ont du rencontrer les autorités nationales, provinciales, locales, la société civile locale, les notabilités de la province ainsi que les détenus à Inongo. Il s'avère que les populations du groupement Bokongo réclament le paiement des redevances coutumières sur le site d'exploitation de la Sodefor et contestent l'appartenance du site d'exploitation Luna au groupement Mbidjankamba.



La gravité des faits sus évoqués, doit interpeller les différents acteurs intervenant dans l'exploitation forestière en République Démocratique du Congo. Car la paix et la sécurité de toutes les parties prenantes à l'exploitation en dépendent. Les autorités centrales doivent collaborer avec les autorités provinciales pour régler ensemble les différents conflits qui surviennent dans le secteur forestier, en lieu et place des interventions ou injonctions désordonnées et illégales en faveur des exploitants forestiers.

De ce qui précède, les organisations de la Société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles recommandent :

Au Parlement :

- D'envoyer la mission parlementaire annoncée par l'Assemblée Nationale avec la collaboration des experts du gouvernement et de la société civile pour des recommandations pertinentes en faveur de la gestion durable des forêts et de la mise en œuvre effective du code forestier et de ses mesures d'application dans la province du Bandundu;

Aux Autorités centrales :

- De clarifier la nature juridique et le statut de la SODEFOR (société SPRL avec la participation d'individus représentant l'Etat ou SARL se trouvant dans le portefeuille de l'Etat parapublique) ; Est-elle une SPRL ou une SARL. Est-ce que l'Etat congolais possède toujours des actions ? Comment s'est faite la mutation de FORESCOM à la SODEFOR ?

De cesser toutes les interférences négatives dans la gestion du dossier Sodefor et de privilégier une collaboration étroite avec les autorités provinciales dans la résolution des différents conflits.

Au Gouverneur de la province de Bandundu :

- D'organiser en toute indépendance et sans l'appui financier des exploitants forestiers la Table ronde prévue au mois de mars avec la participation égale de toutes les parties concernées dans la recherche des mécanismes de gestion forestière et de prévention des conflits entre exploitants forestiers et communautés locales.

Aux autorités judiciaires :

- D'ouvrir de poursuites après enquête contre le capitaine Alfred Bari et les policiers auteurs des traitements inhumains et dégradants sur les 27 membres de la communauté Bokongo.

- D'ouvrir de poursuites contre Monsieur Richard Garrigue de la Sodefor pour arrestation arbitraire et détention illégale de 27 membres du groupement Bokongo dans le container de la société à Mike 12 et entretien d'un lieu de détention non autorisé par la loi sur le site Sodefor.
- D'ouvrir une enquête et établir les responsabilités sur les circonstances du décès de Monsieur Georges Nkaka et d'ordonner le dédommagement en faveur de la famille du défunt.

A la société Sodefor :

- De suspendre toute exploitation forestière sur le chantier de Luna jusqu'au règlement définitif du conflit entre les groupements de Mbijankamba et Bokongo, et de suspendre l'exécution des clauses sociales du cahier de charge signées avec le groupement Mbijakamba sous la supervision du MECNT, CODELT et WWF;
- D'indemniser la famille du défunt Georges Nkaka et les vingt six survivants victimes de la torture et mauvais traitement ;
- De cesser l'instrumentalisation des autorités judiciaires et politico-administratives contre les communautés locales.
- De disponibiliser un dépôt en bois pour l'approvisionnement des populations locales.

Aux autorités locales :

- De veiller au respect des textes légaux par les exploitants forestiers en tenant compte de l'histoire et coutume de différentes communautés.
- D'encadrer les communautés locales dans le règlement pacifique de conflit avec les exploitants forestiers et entre elles.

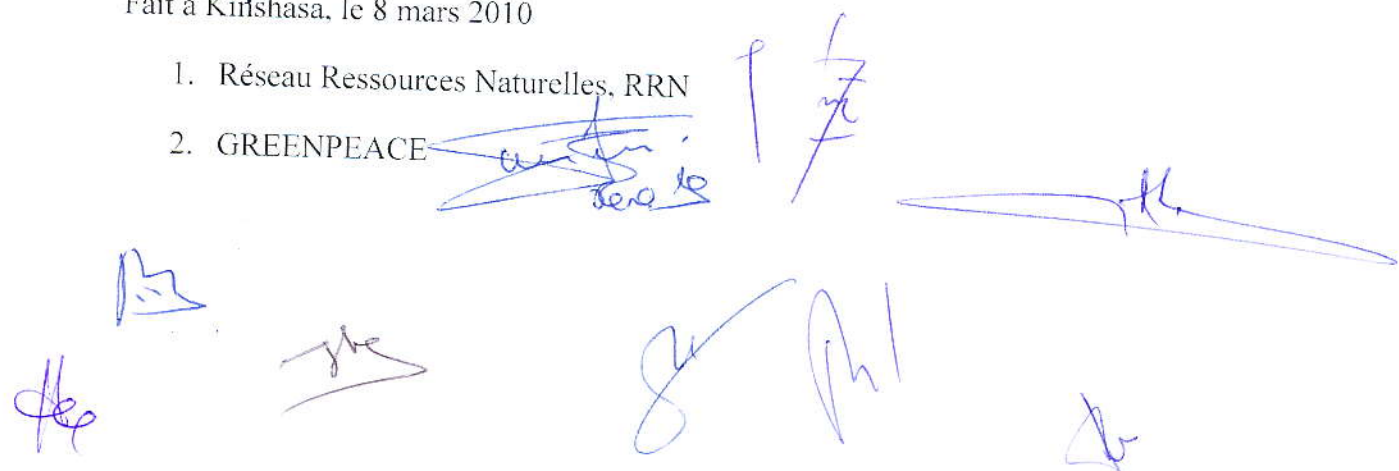
A la société civile :

- De multiplier les campagnes de vulgarisation du code forestier et ses mesures d'application à toutes les parties prenantes dans la province du Bandundu;
- D'étendre l'expérience de cartographie participative de RRN dans les territoires d'Inongo et d'Oshwe en vue de prévaloir les droits fonciers des populations locales et réinstaurer le dialogue pour mieux départager les communautés en conflit des limites ;

Fait à Kiritshasa, le 8 mars 2010

1. Réseau Ressources Naturelles, RRN

2. GREENPEACE



3. Southern Africa Resource Watch, SARW
4. Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature, OCEAN
5. Commission Episcopale ad hoc pour les Ressources Naturelles, CERN/CENCO
6. Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, ASADHO
7. Commission Justice et Paix Sauvegarde de la Création/ECC
8. Centre National d'Appui au Développement et à la Participation populaire
9. Open Society Initiative for Southern Africa, OSISA
10. Commission Diocesain Justice et Paix/Inongo

